
***Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice
et des Droits de l'Homme***

**COMMUNIQUÉ DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS DE L'HOMME**

Dans un communiqué en date du 07 avril 2026, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme avait indiqué avoir instruit l'Inspection Générale des Services Judiciaires et Pénitentiaires aux fins de diligenter une enquête sur les circonstances du dysfonctionnement observé dans la procédure judiciaire concernant la nommée **KOUAME Affoué Félicité**.

Alors que cette dernière avait relevé appel, le 27 mars 2019, de la décision la condamnant à vingt (20) ans d'emprisonnement, le 26 mars 2019, cet appel n'avait connu aucune suite à la Cour d'Appel d'Abidjan, jusqu'à la transmission du dossier à cette juridiction, le 07 avril 2026, sur instructions du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme.

L'enquête diligentée par l'Inspection Générale des Services Judiciaires et Pénitentiaires a permis d'établir, sans équivoque, la responsabilité de deux (02) agents.

Une procédure disciplinaire a été engagée contre ces deux (02) agents.

Fait à Abidjan, le 23 avril 2026

Jean Sansan KAMBILE